

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1931

présenté par
Mme Cristol, rapporteure thématique

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« mentionné au I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.